### N° 331

# SÉNAT

REUNION DE PLEIN DROIT DU PARLEMENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE 16 DE LA CONSTITUTION

ET

2º SESSION ORDINAIRE DE 1960-1961

Annexe au procès-verbal de la 2º séance du 20 juillet 1961.

# PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

autorisant l'approbation d'un échange de lettres relatif à la cession à la République fédérale d'Allemagne d'un immeuble du Domaine,

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

Α

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées.)

Le Premier Ministre

Paris, le 20 juillet 1961.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, le texte du projet de loi autorisant l'approbation d'un échange de lettres relatif à la cession à la République fédérale d'Allemagne d'un immeuble du Domaine, adopté, en première lecture, par l'Assemblée Nationale dans sa séance du 20 juillet 1961.

Le Premier Ministre,

Signé: MICHEL DEBRÉ.

L'Assemblée Nationale a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

#### PROJET DE LOI

#### Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'échange de lettres en date du 6 juillet 1961 relatif à la cession à la République fédérale d'Allemagne de l'immeuble appartenant au Domaine de l'Etat sis, 78, rue de Lille.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 20 juillet 1961.

Le Président,

Signé: Jacques CHABAN-DELMAS.

Noтa. — Voir les documents annexés au nº 1324 (Assemblée Nationale, 1<sup>re</sup> législature).